L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Journal, 25 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 14 AVRIL 1880.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiana.

PUBLIEES PAR AUTORITE.

Session régulière de 1880.

No 1] RESOLUTION CONCURRENTE

Protestant contre l'admission de William Pitt Kellogg comme sénateur des Etats-Unis, pour l'Etat de la Louisiane; contre la privation d'une représentation égale au Sénat des Etats-Unis; et demandant l'admission de Henry M. Spofford, dûment élu sénateur pour l'Etat de la Louisiana.

Attendu que l'Assemblée par laquelle Wm Pitt Kellogg prétend avoir été élu au Sénat des Etats-Unis, dans le mois de janvier 1877, n'était pas une Législature de l'Etat de la Louisiane, mais un assemblage illégal et irrégulier qui usurpait le droit de s'appeler Législature, exécution en partie d'une conspiration ourdie par le dit Wm Pitt Kellogg et d'autres, de soustraire certains membres de ceux qui constituaient le dit assemblage, contre le peuple, afin d'assurer pour le dit Kellogg un siége au Sénat des Etats-Unis, et obtenir par fraude et parjure et autres moyens illégaux des places de confiance et de pouvoir politique en cet Etat, dans l'espoir de les occuper par une force qu'on espérait que le gouvernement des Etats-Unis prêterait; et

Attendu que les prétendues lettres de créance du dit Wm Pitt Kellogg furent signées par un S. B. Packard, se donnant lui-même comme le gouverneur de l'Etat, mais qui de fait ne l'a jamais été, mais qui en a pris le titre pendant peu de temps, en exécution de la dite conspiration contre le peuple; et

Attendu que le dit illégal assemblage réclamant ainsi la place de gouverneur, après une courte période d'hostilité contre les autorités existantes légalement constituées, ne laissant en vigueur ou en existence aucun acte d'aucun genre opéré par eux, ou par un d'eux, dans leur capacité politique assumée, excepté la dite prétendue élection du dit Wm Pitt Kellogg comme sénateur des Etats-Unis pour cet Etat; et

Attendu qu'au temps de la prétendue élection dudit Wm Pitt Kellogg par ladite combinaison, il y avait existant un gouvernement légal de la Louisiane, qui exerçait l'autorité avec un gouverneur dûment élu et une législature dûment élue et organisée, exerçant les fonctions politiques qui leur étaient conférées respectivement par la Constitution dudit Etat; et

Attendu que ladite Législature dûment élue et dûment organisée de l'Etat de la Louisiane sous ladit gouvernement, après avoir procédé au scrutin pour un sénateur des Etats-Unis chaque jour successivement à partir du 9 janvier 1877, jusqu'au 24 avril de ladite année, étant, suivant les termes de la loi et les formes prescrites, ledit dernier jour mentionné savoir: le 24 avril 1877, Henry M. Spofford pour représenter ledit Etat au Sénat des Etats-Unis pour le terme de six ans, commençant le 4 mars 1877; et

Attendu que les lettres de créance du dit Spofford ont été dûment délivrées par Francis T. Nicholls, le légal gouverneur d'alors de cet Etat; et

Attendu qu'il est manifeste que la constitution des Etats-Unis en prescrivant que chaque Etat serait représenté par deux sénateurs, choisis par la Législature, a voulu que chaque choix fut fait par cette Législature qui pourrait être reconnue par le peuple de l'Etat comme une branche coordonnée et légalement constituée du gouvernement dûment constitué et reconnu de l'Etat;

Section 1.—*C'est pourquoi, il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane* que l'Etat de la Louisiane proteste contre le tort et l'injustice causés au peuple et au dit Etat par l'admission de Wm Pitt Kellogg comme sénateur des Etats-Unis pour le dit Etat, et invite respectueusement mais instamment le Sénat des Etats-Unis, au nom de la loi et de la justice, à déclarer que le dit Kellogg n'a jamais été dûment élu comme représentant de l'Etat de la Louisiane au Sénat des Etats-Unis.

Section 2.—*Il est résolu, etc.,* Que l'Etat de la Louisiane proteste contre la privation de l'égalité de représentation au Sénat des Etats-Unis, garantis à chaque Etat par la Constitution des Etats-Unis et demande respectueusement mais instamment que Henry M. Spofford, dûment élu sénateur en cet Etat pour le terme de six ans, à partir du 4 mars 1877, soit admis à siéger dans ce corps honorable.

Section 3.—*Il est résolu, etc.,* Qu'une copie de ce préambule et de ces résolutions soit adressée par le secrétaire de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane à l'honorable Président du Sénat des Etats-Unis et à l'Hon. B. F. Jonas, sénateur de la Louisiane.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 5 février 1880,
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 2] LOI

Faisant affectation pour couvrir les frais de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, payer les dépenses actuelles de voyage et le *per diem* des membres, les salaires des officiers et employés et autres frais, pour la session commençant le 12 janvier 1880.

SECTION 1. *Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,* Que la somme de quatre-vingt-un mille cinq cents piastres ($81,500) en tout ce qu'il faudra de cette somme, est, par la présente, allouée pour payer les dépenses actuelles de voyage et le *per diem* des membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les salaires des officiers et employés et autres frais pour la session commençant le 12 janvier 1880, laquelle somme sera obtenue et déboursée de la manière suivante:

Sec. 2. *Il est décrété en outre, etc.,* Que de la somme ainsi allouée cinquante-trois mille cinq cents piastres ($53,500) seront mises à part pour l'usage de la Chambre des Représentants, et vingt-huit mille piastres ($28,000) pour l'usage du Sénat. Que le président du conseil de dépense des deux Chambres, en débournant la somme ici allouée, délivrera des bons en faveur des personnes ayant droit à être payées sur cette somme et en prendra des reçus, lesquels seront approuvés et contresignés par l'officier spécialement des Chambres respectives et sur la présentation de cette pièce l'Auditeur des Comptes Publics tirera sur le Trésorier pour le montant des bons respectivement en faveur des personnes y ayant droit.

Sec. 3. Il est décrété en outre, etc: Que les dite mandats seront payés avec l'argent qui se trouvera au Trésor, non autrement alloué, et que le Trésorier est par la présente requis de payer les dits mandats sur le premier argent qui sera versé au trésor pour les licences d'hôtels en 1880, et pour les taxes dans la même année, de préférence à tous autres mandats, excepté les mandats pour les salaires des officiers constitutionnels de l'Etat pour l'année 1880, qui se trouveraient en concurrence avec les mandats dont cette loi s'occupe.

Sec. 4. Il est décrété en outre, etc: ce cette loi sera mise en vigueur immédiatement après qu'elle aura été adoptée.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 5 février 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiana.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Sénateur argentin! coulisses dangereuses! à Pélicide étonge.

—En consultant les rôles militaires de l'armée dernière, en Italie, on y trouve inscrits: 737,565 hommes pour l'armée permanente; 240,064, pour la milice mobile. Ensemble 977,629 hommes.

RAFFINERIE DE SUCRE
AU
JACOB SALTA,
Ce établissement sera rouvert pour la campagne de 1880 et 1881 et la prochaine campagne sera la plus prospère depuis 7 ans. Il vient d'être complétement réparé et mis à neuf. Les propriétaires les plus soigneux et les plus habiles, ayant été employés à l'établissement pendant 7 ans, le rendent aujourd'hui le plus parfait de tous les établissements de ce genre. Les planteurs les plus difficiles et les R. R. Cie ne peuvent trouver que la plus parfaite satisfaction en y faisant traiter leurs cannes. Les prix de façon seront réduits à la moitié du prix ordinaire. Le prix de la livraison du sucre au marché est le même que celui de la ville. Le prix du sucre brut est de 10 cts la livre. Le prix du sucre raffiné est de 12 cts la livre. Le prix du sucre de 2e qualité, sucre et mélasse, sera proportionnellement réduit.
N. B.—Les Planteurs ne doivent pas perdre de temps pour faire leurs contrats, car le nombre en est limité.
JACOB SALTA.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 14 avril. Temps plus chaud, clair et parfaitement serein, vents du sud, baisse de baromètre.

Température du 13 avril 1880.

Thermomètre de C. DUMAIN, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	54	12
Midi	72	22
3 P. M.	80	26
6 P. M.	68	19

Moyenne météorologique.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes, 13 avril, 3 P. M. 6 P. M.

Chicago, Ills	72	Louisville, Ky	74
Cincinnati, O	68	Mobile, Ala	72
Galveston, Tex	78	Memphis, Tenn	72
Jackson, Miss	76	Nashville, Tenn	72
Cincinnati, Tenn	72	New Orleans, La	72
Leavenworth, O	71	Pensacola, Fla	74
Leavenworth, Kans	77	Portland, Me	70
Madison, Ind	80	Saint Louis, Mo	76
Mobile, Ala	72	Savannah, Ga	76
Nashville, Tenn	76	Vicksburg, Miss	76
New Orleans, La	72	Washington, D. C	76
Pensacola, Fla	74	Wilmington, N. C	76
Saint Louis, Mo	76	Cincinnati, O	68
Vicksburg, Miss	76	Louisville, Ky	74
Washington, D. C	76	Memphis, Tenn	72
Wilmington, N. C	76	Madison, Ind	80
Leavenworth, Kans	77	Galveston, Tex	78
Chicago, Ills	72	Jackson, Miss	76
Portland, Me	70	Mobile, Ala	72
Savannah, Ga	76	Nashville, Tenn	76

Moyenne des eaux au-dessus de l'étiage mesurée au pied de l'échelle.

Augusta	8 00	Hawkville, Miss	10 00
Cairo, Ill	23 07	New Orleans	1 60
Cincinnati, O	19 07	Omaha, Neb	3 10
Davenport, Ia	7.05	Pittsburgh, Pa	4.00
Keokuk, Iowa	7.83	Saint Louis, Mo	21 04
La Crosse, Wis	7.11	St Louis, Mo	16 06
Leavenworth, K	9 08	St Paul, Minn	5.11
Louisville, Ky	9 04	Vicksburg, Miss	43.11
Memphis, Tenn	27.05	Helena, Ark	18 00

Les Eaux du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE E. BOEN,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Mariage, mercredi et décès inscrits au bureau de santé:

NAISSANCES.—Mme H. Revain, une fille, 18 mars. Mme R. M. Xavier, une fille, 4 fév.
.. Mme L. Goddeau, une fille, 7 mars.
.. Mme E. G. Hagnette, un garçon, 4 avril.

MARIAGE.—Jas B. Higgins à Mlle Amelie Shulze.
Edward Dunn à Mlle Mary Feeney.
Anatole Didot à Mlle Marie E. Reizael.
Victor E. Lemelec à Mlle Berla Aah'aed.

DÉCÈS.—Léonce T. Courvet, 3 ans, 294 Canal, Ang. Perez, 45 ans, Dumaine et Johnson, ruelle de Cuba.
Jos. Simmons, c., 5 mois, 225 Ste Anne.
Ada Alexandrin, c., 21 ans, Nouveau St Bernard, près Tonti.
Jos Dion, c., 30 Franklin, près Canal, natif de la Louisiane.
Nancy Smith, c., Taylor, près Constance, natif de Mississipi.
Albert Sarda, 2 ans, 413 Ste Anne.
McKinley Gibson, paroisse Tre obonne.
Suzanne C. Xavier, 2 mois, Esplanade, près Roberteau.
Walter P. Camagne, 21 jours, 285 Orléans.

Courses de Printemps. — Les courses d'hier aux "Fair Grounds" ont clos la série si brillamment inaugurée au commencement de ce mois, sous les auspices du nouveau Jockey Club de la Louisiane. Favorisées par un soleil radieux et une température des plus agréables, elles ont eu lieu devant un public nombreux.

Des trois courses qu'accueillit le programme, la première, d'un mille et demi, a été gagnée par la jument "Mary Anderson en 2 minutes et 41¾ secondes; la seconde, d'un mille, par le cheval "Short Line", en 1 minute et 46½ secondes; la dernière, de quatre milles, par le cheval "Keene Richards jr", en 7 minutes et 44 secondes.

Superflu d'ajouter que les vainqueurs ont été salués par les vivats prolongés de la foule, ceux des deux premières courses surtout, sur lesquels les parieurs ne fondaient que de bien faibles espérances. Dame Fortune a fait changer de poche plus d'un billet de banque, croyons-nous.

Nos félicitations sincères sont dues au Nouveau Jockey Club de la Louisiane pour la façon toute gracieuse dont il a ordonné les choses; à l'endroit de la classe la moins bien partagée de la population, il s'est montré libéral au plus haut libre accès au champ; à l'endroit de la Presse, il s'est montré courtois en l'entourant de prévenantes attentions.

Le brillant résultat des courses de cette dernière saison est un sûr garant que l'existence du Nouveau Jockey Club ne sera pas éphémère comme l'a été celle des clubs qui l'ont précédé, mais qu'au contraire, l'avenir lui réserve un meilleur sort.

Jurés. — Voici les noms des citoyens qui devront remplir les devoirs de juré en avril:

A la cour criminelle supérieure—Joseph Donahue, J O Richard, F A Behan, P J Niefe, W A Wallis, F D Ogden, N B Stratton, P J O'Neille, Leopold Levy, M J Larkin, Louis Gimbel, F C Gregory, A Campbell, R J Backes, H T Frost, Nicholas Burke, P Cohn, Patrick Quinn, C W Gould, Jos Renard, John H Leary, Charles Wagner, E M Brewer, J J Bonneval, Wm C Murphy, Jacob Schaad, Michael Fallon, W L Jewell, James Parr, Ernest Wais, Alf Chittenden, John Robinson; Peter Winstel, Frank Craft, P B Canfield, A McWilliams, G T Colton, Samuel Cade, H Kleis, Jr, Pat McTague, W P Scruggs, H Williams, A Bernard, G S Blanc, Aug W Brette, Wm F Kingsbury, Charles Holloway, W H Hodgson, Wm H Pierson.

A la première cour de district, MM. H Bonnabel, Henry Sabourin, John Spindler, Peter Gallagher, James Gethrie, Adolph Cook, John Gleason, P E Manzat, H H Hussmann, H Lichtenstein, John O'Brien, Edw Darcy, A T Jourdan, L R Levy, Chas Bernstein, James Harris, Patrick Callan, Henry Classen, J A Lyons, August Delord, Fred Hoppe, Jacob Bauer, W H Hyatt, J A Tally, M Daley, J M Herich, Peter Schoppel, Jacob Reinhardt, A G Palfey, J B Wolfe, J Demorcelle, S Gorry, F O Deary, T J Coleman, Selma tian Englert, George S Petty, Charles A Schenck.

Loterie de la Louisiane.—Numéros qui ont gagné les principaux lots au tirage d'hier, mardi, 13 avril:

Nos 41,595	$30,000
40,046	10,000
32,770	5,000
51,662	2,500
35,815	2,500
6,274	1,000
7,908	1,000
43,611	1,000
46,777	1,000
75,582	1,000

Nominations. — Les nominations suivantes ont été faites hier par le Gouverneur:

Inspecteur des animaux vivants aux abattoirs: Wm. L. Wharton.

Paroisse Bienville: Assesseur A. B. Stephens; voyer G. N. Clompitt.

Paroisse Est Baton Rouge: R. T. Young.

Paroisse Pointe Coupée: Charles G. Halle.

Paroisse Morehouse: Assesseur T. G. Brigham.

Paroisse Ibérie: Assesseur Théophile A. Babin.

Paroisse Ascension: R. N. Sims, notaire.

Paroisse Plaquemines: Constable, Ed ward, Théo. Lanasade.

Rixe.—Une rixe a eu lieu, hier matin, entre dix et onze heures, au coin des rues St Louis et Tréme, entre deux petits nègres, Joseph Johnson, âgé de douze ans, et Frank Marcel on Betcher, âgé de 14 ans. Le premier a reçu un coup de couteau de poche au bras droit; sa blessure est insignifiante.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, Johnson montait un cerf-volant, quand Marcel s'est avancé et lui a coupé son fil, ce qui a causé la perte du cerf-volant.

A la suite de la querelle, Butcher a porté un coup de couteau à son adversaire, qu'il a blessé, ainsi que nous venons de le dire.

Commencement d'incendie.—Hier matin, un commencement d'incendie a eu lieu dans les dépendances de la maison portant le No 511 de la rue Dryades, appartenant à Mme Ryan et occupée par Mme Jolly qui y tenait une boulangerie. Les flammes ont été éteintes par les officiers de police Malvey et Williams qui, heureusement, se trouvaient dans le voisinage au moment où le feu s'est déclaré.

Les dégâts sont insignifiants.

Conseil Municipal.—La séance régulière du Conseil des Administrateurs de la ville a eu lieu hier, sous la présidence du maire. Plusieurs allocations ont été votées pour l'acquittement des dépenses de l'administration dans par divers départements, au mois de mars dernier.

En vertu d'une résolution présentée par M. Girardey, un comité composé de trois membres du conseil, de l'avocat et de l'assistant-avocat de la ville, devra aviser au moyen de mettre en vigueur les dispositions de la nouvelle Constitution relatives à la vente publique. La délégation en a été adoptée sur le champ en même temps que, en effet, les autres projets.

Des questions d'ordre d'importance ont été traitées et l'assemblée s'est ajournée.

Accidents.—[illegible] l'après-midi, Chas. [illegible] âgé de onze ans, en se [illegible] une corde, chez ses parents, Avenue de la Louisiane, entre la rue Camp et Chemin[illegible] a eu le [illegible] gauche [illegible] dans [illegible] qu'il occupait [illegible] gymnastiques de chez [illegible] dérangé avant qu'on n'ait pu lui porter secours.

Lecomte a tenu une carotte et a rendu un verdict disant les dits gaz [illegible].

—Une petite fille de M. Claude Chéri, âgée de deux ans, est tombée hier soir, à 8 heures et demie, de la galerie de la maison de ses parents, située au coin des rues Orléans et Villere, sur les trottoirs [illegible] de cailloux, Adam Smith, [illegible] heureusement, en même temps [illegible] n'a pas été blessée.

Cours de district.—A la deuxième cour, la succession de Robert James McCary est ouverte.

—A la cinquième cour, dans la période des Geo. E. Boggs contre Allen, West et Beck, un décret a été rendu en faveur du demandeur pour $108 75.

Dans celui de E. T. Jones contre E. J. Florence, le jugé a refusé une nouvelle audition de cause.

Cour du jury.—Stockham.—James Purcell, accusé d'attaque à main armée sur Thomas Newhouse et d'avoir blessé les officiers de police Gibbons, Bailey et Parker, a été envoyé devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $700.

Charles Brodin et Justin Dupuis, accusés d'attaque à main armée, ont été envoyés devant la première cour de district. Cautionnement de $300; ils sont en outre accusés d'avoir volé vingt sacs de riz chacun en or à M. Wm McKesey; ils ont été envoyés devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $500.

Thomas Washington, Eve Hills et Bonnie Johnson, pour vols de faible valeur, ont été jugés en contravention, le 4, $250 ou détendant l'insurrection.

Cour du juge Billingsberger.—Alexander Michel, accusé d'être entré avec effraction chez M. Gavarina, demeurant au No 37 de la rue Quartier, et d'y avoir volé un lot de bijoux, a été requis de donner un cautionnement de $1000, en attendant l'instruction.

Blessés.—Hier soir, une femme de couleur, Julia Philips, étant chez elle, rue Française près de la rue Jonéphine, a été grièvement blessée à la tête d'un coup de pierre, lancé par Alcide Hardy, couleur, qui après cet acte de bravoure s'est enfui. Julia a été transportée à la pharmacie, au coin des rues Français et Derbigny, où sa blessure a été pansée, puis elle a été conduite chez elle.

Paragraphes.—A la cour criminelle supérieure, le jugement du Bon, John ex Bon Lewis, c., accusé de vol avec effraction; celui du même prisonnier, accusé de port d'armes cachées—a été renvoyé indéfiniment.—A la première cour de district, Maria Davis est accusée d'entrée et de vol dans une maison; Joseph Lamie n'est reconnu coupable d'abandon; Willis Pugh en Nigger Willis, c., accusé de vol, a été acquitté.

—Une dépêche de la Havane informe MM. Bornio Bros. qu'un tirage de mardi dernier, le billet No 2356 a gagné le gros lot de $1,000,000, et que le billet No 2354 a gagné le lot d'approximation de $4000. Ce dernier a été vendu à la Nile-Orléans.

—MM. Mott, Hudson et Fearn, avocats des recouvreurs du New Orléans Savings Institution, réclament un reliquat de $15,150 pour services rendus depuis le 31 mars 1879 jusqu'au 1er avril 1880. Le compte a été soumis, par le juge de la cour de circuit des Etats-Unis, à M. Gurley, commissaire.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $71,044 80, dont $2,976 94 provenant du département du revenu intérieur, $12,554, en or, $16,241, en argent, et $2,437 53, en billets, provenant de la douane, $18,720 93 du bureau de poste, $17,214 50 de différentes sources.

—Le gouverneur a nommé M. J. E. Peché, notaire de la paroisse St Jacques.

—Le rapport officiel du trésorier de l'Etat, pour le trimestre expiré le 31 mars, annonce qu'il y avait en caisse, le 1er janvier 1880, $245,833.06, et que les recettes du trimestre ont été de $593,897.37.

—Le bureau de poste recevra, jusqu'à mercredi, à onze heures du matin, les lettres et les journaux à expédier par le steamer E. S. Ward, Jr., pour Belize, Honduras anglais, Trazille, les Bay Islands et l'Honduras espagnol; jusqu'à jeudi, à sept heures du matin, les lettres et les journaux à expédier, pour la Havane, via Cedar Keys et Key West; jusqu'à dimanche, à sept heures du matin, les lettres et les journaux à expédier, pour le Mexique, par le steamer City of Mexico.

—Hier, à trois heures et demie, la locomotive du *car* No 12 de la ligne de la rue St-Charles, a renversé et tué dans la rue St-Charles près de la rue Bonisat, une vache appartenant à M. H. Gordais. C'est la même locomotive qui a renversé, lundi dernier, une charrette à démenagement dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

—L'officier Mayera, du quatrième district, en vertu d'un warrant, a fait une descente chez Frank Kertener alias Kaiser; il y a trouvé quatre roues d'un wagon ainsi que deux plaques de licences de cinq piastres, No 1603—que réclame M. Antonio Cremenco.

—M. R. J. Brown, âgé de 37 ans, domicilié au théâtre des Variétés, est tombé du balancoire de l'Académie de Musique sur la scène et s'est blessé légèrement.

Ventes aux enchères aux bureaux de l'auditeur pour des objets divers:

Mme Gabriel Sassaine et auprès à Veuve C. Henry, un terrain et améliorations, 31x64, rue St-Philippe, entre Villere [illegible] $1,030.

Mary Tabbenaux à Henry Dess, un terrain et améliorations, 28x106, rue Liberté, entre Perdido et Gravier [illegible] $1,000.

La même à Kilian Burkert, un terrain et améliorations, 30x53, rue Orléans, entre Galvez, $300.

P. Castillon à G. Castillon: 1. Un terrain et améliorations, 72x125, rue Navières, entre Lesseps et Derbigny, 30x—, rue Bienville, entre Harmony et Lesseps, 30x—, rue Hermann, entre Jersey et Louisiana, 30x—, rue Hermann, entre Jersey et Louisiana, $2,000.

Thos. B. Amory à Geo. K. Pratt, un terrain et améliorations, 25x125, rue St. Charles, entre [illegible] $4,000.

Geo Forbes à Wm S. Campbell, deux terrains et améliorations, 32x125, rue St. Charles, entre [illegible] $4,000.

Jos Dion à Pierre Dion, un lot avec [illegible] rue [illegible] $1,150.

[illegible] à Jos Dion, un terrain et améliorations, [illegible] rue Bienville, entre [illegible] $1,000.

Jos Dion à Pierre Dion, un terrain et améliorations, 31 sur 120, rue Bienville, entre Berthe et Carondelet [illegible] $2800.

Bottes cirées à $1 60 à l'Etoile Rouge.

L'armée et la République.—M. le général Greeley, sénateur inamovible, ancien ministre de la guerre, a adressé l'ordre suivant aux troupes placées sous son commandement:

Officiers, sous-officiers et soldats:

Appelé par le président de la République à l'honneur de commander le 5e corps d'armée, j'ai la confiance de trouver en chacun de vous, pour l'accomplissement de cette haute mission, le concours dévoué qui n'a jamais fait défaut à mes prédécesseurs.

Comptez sur moi, je vous le promets, pour mes efforts à conserver intacts les sentiments d'honneur et de discipline qui sont de tradition parmi vous. Dévouée au drapeau par votre patriotisme et le respect de vos traditions militaires, vous pouvez vivre comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour.

Je sais que les rapports les plus sympathiques existent entre vous et la population de la 5e région. Le maintien de cette précieuse harmonie sera l'objet de mes constantes sollicitudes.

Il ne tiendra pas à moi que le 5e corps ne prête en toutes circonstances à la hauteur de ses devoirs, prêt à rendre au pays et au gouvernement de la République tous les services qu'ils sont en droit d'attendre de son dévouement et de sa fidélité.

Au quartier-général à Orléans, le 29 mars 1880.

Le général commandant le 5e corps d'armée,

GREELEY.

—On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire:*

Hier, vers trois heures et demie, les voyageurs qui se trouvaient dans la gare du chemin de fer d'Orléans, ont été vivement émotionnés par un incident survenu au moment du départ du train de correspondance pour Paris.

Le train venait de se mettre en marche lorsque un voyageur, qui se trouvait en retard, arriva tout essoufflé et chargeant pour prendre place dans une voiture.

Il voulut tout en courant pénétrer en marche du train, en vue un wagon de première classe; mais en arrivant en station de la gare il se heurta violemment contre le [illegible] qui venait de sortir, du côté du quai, une des [illegible] roulantes. Par suite du choc, il fut projeté au bas du quai et disparut sous les voitures. Tout le monde le croyait broyé sous les roues.

Le mécanicien, n'soupçonnant pas qu'en ce moment le employé pour faire manœuvrer le train, continuait son manége.

Heureusement pour le voyageur qu'il avait pu être atteint par les roues. Sur [illegible] qu'il [illegible] [illegible] [illegible]